

Lannion-Trégor Communauté

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Quay-Perros

Par arrêté n°24/194 du 31 octobre 2024, le Président de Lannion-Trégor Communauté a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Quay-Perros.

Objet, dates et durée de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la modification du PLU de Saint-Quay-Perros pour une durée de 32 jours consécutifs du lundi 9 décembre 2024 à 9h au jeudi 9 janvier 2025 à 17h.

Objet de la modification du PLU

La modification n°5 du PLU de Saint-Quay-Perros a pour objet :
- L'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU1 comprenant les parcelles cadastrées BE 73, BE 74 et BE 75 et création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation sur le secteur considéré.

Le dossier soumis à enquête publique comprend les pièces prévues à l'article R.123-8 du code de l'environnement : la notice de présentation, l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne et les avis des Personnes publiques associées.

Commissaire enquêtrice

Madame Catherine Blanchard a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par le Président du Tribunal administratif de Rennes par décision du 21 octobre 2024.

Lieux de l'enquête publique – Consultation du dossier d'enquête publique – Observations

Le siège de l'enquête publique est fixé à la Mairie de Saint-Quay-Perros – 2, Avenue de la Mairie – 22700 Saint-Quay-Perros.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice, seront tenus à la disposition du public à partir du lundi 9 décembre 2024 à 9h en Mairie de Saint-Quay-Perros aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie :

- Lundi, mardi et jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.
- Mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h.

Il sera également disponible sur le site internet Lannion-Trégor Communauté : www.lannion-tregor.com

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations :

- Sur le registre d'enquête.
- Par courrier à l'attention de la commissaire enquêtrice à la Mairie de Saint-Quay-Perros – 2, Avenue de la Mairie – 22700 Saint-Quay-Perros.

Les courriers reçus seront annexés au registre d'enquête publique disponible en Mairie.

- Par voie électronique à l'attention de la commissaire enquêtrice avant la clôture de l'enquête publique à l'adresse suivante : pluih@lannion-tregor.com

Les observations reçues par voie électronique seront mises en ligne sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté : www.lannion-tregor.com

Permanences de la commissaire enquêtrice

La commissaire enquêtrice sera présente à la Mairie de Saint-Quay-Perros pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Lundi 9 décembre 2024 de 9h à 12h.
- Lundi 23 décembre 2024 de 13h30 à 17h30.
- Jeudi 9 janvier 2025 de 13h30 à 17h.

Clôture de l'enquête

A l'expiration du délai de l'enquête, soit le jeudi 9 janvier 2025 à 17h, le registre d'enquête sera clos et signé par la commissaire enquêtrice.

Après clôture de l'enquête, la commissaire enquêtrice rencontrera, dans un délai de huit jours le Président de Lannion-Trégor Communauté ou son représentant et lui remettra un procès-verbal de synthèse où seront consignées les observations écrites et orales. Le Président de Lannion-Trégor Communauté disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Rapport et conclusions

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, la commissaire enquêtrice transmettra au Président de Lannion-Trégor Communauté, ou son représentant, le dossier de l'enquête accompagné du registre, des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non.

Simultanément, elle transmettra une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal administratif de Rennes.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice sera déposée au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, en Mairie de Saint-Quay-Perros et en Sous-préfecture de Lannion pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice sera publiée sur le site internet www.lannion-tregor.com, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Autorité compétente

Le projet de modification n°5 du PLU de Saint-Quay-Perros est conduit sous la maîtrise d'ouvrage de Lannion-Trégor Communauté.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté sera chargé d'adopter la modification du PLU dont le dossier sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice.

Toute information relative au projet et à l'organisation de l'enquête publique pourra être demandée auprès du service planification de Lannion-Trégor Communauté (au 02 96 05 09 00 ou par courriel à : pluih@lannion-tregor.com).

Mesures de publicité

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans les journaux locaux ci-après désignés : "Le Télégramme" ; "Ouest-France".

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier d'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la 1ère insertion et au cours de l'enquête pour la 2ème insertion.

Cet avis sera publié par voie d'affiches au siège de Lannion-Trégor Communauté, à la Mairie de Saint-Quay-Perros et en différents endroits de la commune.

L'avis sera également publié sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté à l'adresse suivante : www.lannion-tregor.com